



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Volet 2-Soutien à la compétence de développement local et régional

PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2022-2023 DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

ADOPTÉES LE 17 MAI 2022 PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

RÉSOLUTION AGG-2022-05-050

MISE EN CONTEXTE

Depuis le 1^{er} avril 2020 et jusqu'au 31 mars 2025, le conseil d'agglomération est le partenaire privilégié du Gouvernement du Québec dans la mise en place et l'opérationnalisation du Fonds Régions et ruralité Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional, qui vient remplacer le Fonds de développement des territoires qui s'est terminé le 31 mars 2020. À cet effet, le conseil doit déposer annuellement ses priorités d'interventions qui serviront de balises quant à l'utilisation de l'enveloppe de 1 395 463\$ pour l'année 2022 et dont la gestion lui a été confiée. Dans un premier temps, cette somme sera affectée aux ressources qui œuvrent au développement économique du territoire, dans l'ensemble des secteurs d'activités priorisés ainsi qu'à celles dédiées au développement et à la réalisation des actions relatives à la planification et l'aménagement du territoire, de même qu'au développement des deux municipalités rurales : Lac-Édouard et La Bostonnais.

Dans un deuxième temps, l'autre partie du Volet 2 sera réservée au financement, sous forme non remboursable et encadré par différentes politiques, des projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL. Sous réserve des priorités adoptées, le conseil conserve son droit de soutenir financièrement des projets non-directement liés à celles-ci, mais jugés importants et nécessaires pour la vitalisation et l'avancement du territoire.

ENJEU PRIORITAIRE

Le principal enjeu pour la prochaine année consiste à poursuivre les efforts de relance de l'économie de l'Agglomération de La Tuque, d'assurer la pérennité des entreprises opérant dans les secteurs d'activités affectés par la COVID-19, tout en appuyant la réalisation de projets majeurs et structurants pour initier et poursuivre la relance et ainsi envoyer des signaux positifs quant au niveau de dynamisme des élus et des intervenants. Le Plan, sous le leadership de la Ville de La Tuque/Agglomération continuera de se déployer en partenariat avec les forces vives du milieu. Il consistera donc à répondre aux besoins pour consolider et maintenir notre tissu économique et social par des actions communes afin de fournir au territoire les conditions nécessaires à la poursuite de son développement en impliquant les entreprises, les organismes, les municipalités et les citoyens. Malgré les circonstances actuelles, l'agglomération de La Tuque doit demeurer un lieu où il fait bon vivre, travailler, faire des affaires et des activités.

ENJEUX IDENTIFIÉS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Priorité 1 Établir un diagnostic, un repositionnement et une relance des secteurs économiques touchés par la crise de la COVID-19 via le Comité aviseur Accès Entreprise Québec;

Priorité 2 Soutenir techniquement et financièrement les entreprises touchées et mettre en place des conditions propices au développement de projets et à la diversification économique; créer des conditions favorables à de nouveaux investissements dans les différents secteurs d'activité économique par la mise en place d'outils facilitateurs;

Priorité 3 Poursuivre l'offre de fonds de financement et assurer une veille permanente sur l'ensemble des aides gouvernementales disponibles, en s'assurant de transmettre l'information aux entrepreneurs, aux organismes et aux municipalités;

- **Priorité 4** Favoriser le développement, la croissance et la relève des entreprises du secteur manufacturier et au niveau tertiaire dans les secteurs du récréotourisme, loisirs & culture, commercial, ainsi que des communications et du développement durable;
- Priorité 5 Favoriser et accroître les échanges et les partenariats avec la communauté atikamekw;
- **Priorité 6** Participer aux ententes sectorielles régionales afin de positionner La Tuque dans les enjeux mauriciens et en retirer une plus-value pour nos partenaires et nos citoyens;

<u>DÉVELOPPEMENT DU MILIEU PAR DES INITIATIVES CITOYENNES, COLLECTIVES,</u> COMMUNAUTAIRES ET MUNICIPALES

- **Priorité 1** Soutenir techniquement la mise en place des concepts du Budget citoyen et du Budget jeunesse afin de dynamiser la participation citoyenne et créer des activités et des retombées qui auront des effets positifs sur la qualité des milieux de vie pour la population;
- Priorité 2 Développer, mettre en place et suivre le projet de Revitalisation du centre-ville;
- **Priorité 3** Favoriser le développement de projets par la prise en charge de la Communauté entrepreneuriale;
- **Priorité 4** Développer et/ou poursuivre l'implication dans les projets logement et services de garde;
- Priorité 5 Mettre en place et animer le Comité Vert La Tuque;
- **Priorité 6** Poursuivre la mise en place du processus de marketing territorial local, en établissant les liens avec le projet mauricien; contribuer à faire rayonner notre territoire par la valorisation de nos actions et de nos ressources et faisant la promotion de nos spécificités;
- **Priorité 7** Porter le Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

<u>PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (Service d'aménagement de Ville La Tuque)</u>

- **Priorité 1** Planifier, diriger et coordonner tous les aspects entourant la protection de l'environnement, le développement des sentiers récréotouristiques, la villégiature l'entretien de certaines routes forestières et autres:
- **Priorité 2** Continuer à soutenir et à travailler en partenariat avec différents organismes, les associations et les entreprises forestières dans le but de créer une meilleure synergie entre les différents utilisateurs du territoire forestier.